

ANNEXE - SDIS

SAINT-DIE-DES-VOGES - LES TIGES - GRANDRUPT - LA BOLLE



- LIMITES COMMUNALES
- Bouche d'Incendie (BI)
- Citerne (aérienne ou enterrée)
- Citerne souple autoportante
- Point d'eau naturel non-pérenne
- Point d'eau naturel pérenne
- Poteau d'Incendie (PI)
- Poteau d'Incendie supprimé
- Puisard
- Réserve à ciel ouvert

